



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années (2013, 2014 et 2015) au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés en 2015¹

Branches professionnelles	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés ETP ²
Secteur cadre de vie-technique	828	2969
Entreprises d'architecture	591	1 800
Entreprises d'économistes de la construction	37	73
Entreprises d'experts en automobile	56	292
Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers	144	804
Secteur juridique	1 514	4257
Études d'administrateurs et mandataires judiciaires	35	283
Cabinets d'avocats	1 286	2 741
Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques	37	125
Études d'huissiers de justice	156	1 108
Secteur santé	8 253	28 518
Cabinets dentaires	2 304	4 101
Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers	84	3 701
Cabinets médicaux	3 546	8 307
Pharmacie d'officine	1 896	11 116
Cliniques vétérinaires	423	1 293
PACA	10 595	35 744
Ompl	111 192	399 674

1. Hors organismes de formation et organisations professionnelles du secteur juridique.

La définition des indicateurs mesurés est à consulter et télécharger sur le site : www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr/barometre_regional.php

2. Source : Actalians. Le décompte des salariés est calculé en ETP et présente de ce fait des différences avec celui issu de la DADS utilisé dans ce document pour les autres indicateurs.

- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



TAUX DE FORMATION SUPÉRIEURS À LA MOYENNE NATIONALE

Les taux d'accès à la formation et les taux d'entreprises formatrices sont globalement supérieurs aux moyennes nationales.

Mais ils varient fortement selon les secteurs et les branches :

- le plan de formation a bénéficié à plus de trois salariés sur quatre dans le secteur cadre de vie-technique, avec un taux plus faible (56 %) pour la branche des entreprises d'architecture ;
- le plan de formation concerne près de la moitié des salariés du secteur juridique, avec un taux très élevé pour la branche des études d'administrateurs et mandataires judiciaires ;
- le taux de formation des salariés est plus faible dans le secteur santé. Cependant, les branches de la pharmacie d'officine et des cliniques vétérinaires envoient plus des 3/4 des salariés en formation ;
- le volet professionnalisation (contrat et période) est mobilisé par 5 à 6 % des entreprises en moyenne. La moitié des branches (7 sur 13) présentent cependant des taux supérieurs à 10 % des entreprises.

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation			Taux d'entreprises formatrices		
	Cpro ¹	Ppro ²	Plan	Cpro ¹	Ppro ²	Plan
	2 %	3 %	74 %	6 %	8 %	85 %
	1 %	1 %	56 %	4 %	3 %	76 %
	7 %	9 %	89 %	13 %	13 %	95 %
	4 %	8 %	90 %	18 %	34 %	96 %
	1 %	3 %	72 %	8 %	18 %	81 %
	2 %	4 %	46 %	6 %	9 %	56 %
	3 %	2 %	80 %	22 %	15 %	89 %
	2 %	4 %	41 %	4 %	8 %	45 %
	1 %	1 %	61 %	3 %	3 %	88 %
	4 %	3 %	47 %	17 %	20 %	90 %
	2 %	1 %	44 %	7 %	5 %	53 %
	4 %	3 %	20 %	7 %	5 %	24 %
	1 %	0 %	17 %	18 %	7 %	98 %
	1 %	1 %	19 %	2 %	1 %	17 %
	3 %	2 %	86 %	14 %	10 %	88 %
	9 %	4 %	76 %	23 %	12 %	90 %
PACA	2 %	2 %	47 %	6 %	5 %	58 %
Ompl	3 %	2 %	43 %	7 %	5 %	44 %



Dans le secteur cadre de vie, 2 % des salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation, 3 % d'une période de professionnalisation et 74 % d'une formation dans le cadre du plan de formation. Pour la formation des salariés 6 % des entreprises ont mobilisé le contrat de professionnalisation, et 8 % la période de professionnalisation.

1. Cpro: Contrat de professionnalisation.

2. Ppro: Période de professionnalisation.



ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE DIFFÉRENT SELON LE GENRE

En moyenne, les hommes ont eu un meilleur accès à la formation professionnelle que les femmes. Ils représentent 13 % des effectifs régionaux et 17 % des salariés ayant bénéficié d'une formation en 2015.

Répartition des stagiaires par genre

Branches professionnelles	Femmes	Hommes	Total
	62 %	38 %	42 %
	74 %	26 %	35 %
	61 %	39 %	17 %
	54 %	46 %	48 %
	52 %	48 %	55 %
	78 %	22 %	19 %
	80 %	20 %	10 %
	81 %	19 %	14 %
	70 %	30 %	0 %
	74 %	26 %	32 %
	87 %	13 %	8 %
	90 %	10 %	2 %
	86 %	14 %	7 %
	87 %	13 %	6 %
	86 %	14 %	11 %
	87 %	13 %	11 %
PACA	83 %	17 %	12 %
Ompl	80 %	20 %	



SURREPRÉSENTATION DES CADRES PARMIS LES STAGIAIRES

La catégorie des ingénieurs et cadres regroupe au total 26 % de la population en formation, alors qu'elle ne représente que 16 % des salariés des entreprises libérales de la région.

Les employés ont également un accès important à la formation puisqu'ils rassemblent 53 % des salariés et 61 % des stagiaires.

En revanche, les professions intermédiaires sont dans la situation inverse 31 % des salariés et 13 % des formés.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale¹

Branches professionnelles	Ingénieurs et cadres	Professions intermédiaires	Employés
	28 %	22 %	50 %
	34 %	9 %	57 %
	32 %	10 %	58 %
	19 %	40 %	41 %
	26 %	29 %	46 %
	19 %	22 %	59 %
	27 %	19 %	54 %
	22 %	20 %	58 %
	18 %	2 %	80 %
	10 %	31 %	60 %
	27 %	10 %	63 %
	13 %	6 %	81 %
	10 %	55 %	35 %
	13 %	21 %	66 %
	32 %	5 %	63 %
	25 %	6 %	69 %
PACA	26 %	13 %	61 %
Ompl	28 %	15 %	58 %

1. La définition des catégories sociales utilisée par Actalians diffère de celle utilisée par l'Insee, notamment pour la catégorie des « professions intermédiaires ». Ceci rend difficile la comparaison entre la population en formation et la population totale d'une branche, mis à part pour la catégorie cadres.



SURREPRÉSENTATION DES JEUNES PARMIS LES STAGIAIRES

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux à se former, 31 % des salariés contre 38 % des stagiaires.

Les salariés de plus de 45 ans ont un taux d'accès à la formation relativement élevé, plus du tiers des stagiaires au total.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge

Branches professionnelles	< 35 ans	35-44 ans	45 ans et +
	41 %	28 %	31 %
	39 %	28 %	33 %
	44 %	27 %	29 %
	46 %	29 %	24 %
	40 %	27 %	33 %
	39 %	25 %	36 %
	33 %	26 %	40 %
	35 %	27 %	37 %
	38 %	18 %	44 %
	49 %	19 %	32 %
	38 %	27 %	35 %
	41 %	26 %	34 %
	38 %	25 %	38 %
	31 %	26 %	42 %
	37 %	28 %	35 %
	52 %	20 %	28 %
PACA	38 %	27 %	35 %
Ompl	45 %	26 %	29 %



IMPORTANTE PROPORTION DE STAGIAIRES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 ETP

Les 2/3 des stagiaires de la formation professionnelle sont issus des entreprises de moins de 10 ETP dont près d'un tiers des moins de 5 ETP.

Ce taux est logiquement plus élevé dans les branches qui ne comprennent pas – ou peu – d'entreprises de plus grande taille (cabinets dentaires, et cabinets d'avocats).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP

Branches professionnelles	< 5 salariés	5-9 ETP	10-49 ETP	50 ETP et +
	31 %	35 %	33 %	1 %
	35 %	35 %	29 %	1 %
	39 %	50 %	9 %	1 %
	29 %	41 %	30 %	0 %
	25 %	28 %	46 %	1 %
	36 %	29 %	27 %	8 %
	25 %	37 %	38 %	0 %
	47 %	30 %	22 %	1 %
	32 %	47 %	21 %	0 %
	19 %	22 %	34 %	25 %
	32 %	37 %	26 %	5 %
	60 %	23 %	16 %	0 %
	13 %	11 %	18 %	58 %
	29 %	26 %	41 %	4 %
	30 %	43 %	26 %	1 %
	45 %	43 %	12 %	1 %
PACA	32 %	36 %	27 %	5 %
Ompl	29 %	38 %	25 %	8 %



INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

Les salariés à temps partiel accèdent moins à la formation que ceux à temps complet.

Ils regroupent 35 % de l'ensemble des salariés et 31 % des stagiaires.

L'inégalité d'accès en fonction du temps de travail est uniquement liée au secteur santé, 37 % de salariés à temps partiel et 32 % des formés.

En revanche, dans le secteur cadre de vie-technique la situation est inversée, 19 % de salariés à temps partiel et 26 % des stagiaires.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel
	74 %	26 %
	70 %	30 %
	70 %	30 %
	76 %	24 %
	79 %	21 %
	75 %	25 %
	74 %	26 %
	71 %	29 %
	70 %	30 %
	84 %	16 %
	68 %	32 %
	67 %	33 %
	80 %	20 %
	73 %	27 %
	66 %	34 %
	59 %	41 %
PACA	69 %	31 %
Ompl	73 %	27 %